

RSG COMME DU BÉTAIL

LES ENFANTS À L'ABATTOIR

PROJET DE LOI 124 LOI SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Mémoire adressé au

Secrétariat des Commission/affaires sociales
A/s Madame Denise Lamontagne
Édifice Pamphile-Le May
1035 rue des Parlementaires
3^{ème} étage
Québec G1A 1A3
dlamontagne@assnat.qc.ca

Réaliser par :

Concertation des RSG et assistants (es) du Centre de la petite enfance La
Marmicelle
Saint-Hubert, Québec

Contact : Josée Morin

² LE GROUPE SIGNATAIRE :

Concertation des Responsables de Service de Garde en milieu familial ci-après nommées RSG et de leurs assistants (es) accréditées avec le Centre de la petite enfance La Marmicelle de l'arrondissement Saint-Hubert.

Nous sommes 25 RSG et 5 assistants (es) offrant des services de garde éducatifs en milieu familial à 146 enfants dans 25 maisons privées situées en presque totalité sur le territoire de Saint-Hubert.

Ces vingt-cinq RSG et assistants (es) sont les suivantes :

NOM (en lettres moulées)	STATUT (rsg ou assistant)	SIGNATURE
TÉRÈSA AGUILAR	RSG	Teresa Aguilar
JUDY ARCHAMBAULT	RSG	Judy Archambault
MARIE-CLAUDE AUBUT	RSG	Marie-Claude Aubut
JOSÉE CARON	RSG	Josée Caron
MANON CHAMPOUX	RSG	Manon Champoux
LANGIS BELZILE	ASSISTANT	Langis Belzile
SYLVIE DORÉ	RSG	Sylvie Doré
DENISE DOSTIE	RSG	Denise Dostie
MARIE-CLAUDE DOYON	RSG	Marie-Claude Doyon
CHRISTIANNE GALARNEAU	RSG	Christiane Galarneau
DANIEL CÔTÉ	ASSITANT	Daniel Côté
CLAIRE GAUDET	RSG	Claire Gaudet
NICOLE GENDRON	RSG	Nicole Gendron
SONA KAMAR	RSG	Sona Kamar
SYLVIE LACHARITÉ	RSG	Sylvie Lacharité
HÉLÈNE LAPRADE	RSG	Hélène Laprade
DANIELLE LUSSTIER	RSG	Danielle Lusstier
LYNN-MARIE MARTIN	RSG	Lynn-Marie Martin
JOSÉE MORIN	RSG	Josée Morin
LINDA PÉPIN	RSG	Linda Pépin
MÉLISA PÉPIN	ASSISTANTE	Mélissa Pépin
JOHANNE POISSANT	RSG	Johanne Poissant
FRANCESCA RAYMOND	RSG	Francesca Raymond
STÉPHANIE PONTBRIAND	ASSISTANTE	Stéphanie Pontbriand
CHRISTINE ROCHON	RSG	Christine Rochon
JULIE ROCHON	RSG	Julie Rochon
LOUISE RUFIANGE	RSG	Louise Rufiange
SONIA SIMARD	RSG	Sonia Simard
NATHALIE MEUNIER	ASSISTANTE	Nathalie Meunier
JOELLE CROTEAU	RSG	Joelle Croteau

² Concertation des RSG et assistants du Centre de la petite enfance La Marmicelle

³RESUMÉ

Nous, les responsables de garde en milieu familial, nous opposons farouchement au projet de loi 124 pour les raisons suivantes :

1.1 Parce que nous recevons un service personnalisé

Ex : -on reconnaît ma voix au téléphone et la conseillère pédagogique connaît les enfants de mon milieu.

-Les enfants bénéficient des activités que la conseillère pédagogique anime dans mon milieu.

1.2 Parce que, sans le soutien pédagogique du CPE, les RSG seront par conséquent plus isolées, deviendront un numéro. Ceci laisse donc la place au «Burn-out!»

1.3 Parce que la loi 124 laisse moins de chance de dépister les enfants avec des besoins particuliers.

2.1 Parce qu'en ayant un bureau coordonnateur par territoire, nous n'aurons plus la possibilité de nous affilier avec le CPE de notre choix.

2.2 Parce que la seule chose que nous allons posséder en tant que travailleur autonome, ce sera le titre.

2.3 Parce que le bureau coordonnateur pourra faire ce qu'il veut avec nos PCR non utilisées.

2.4 Parce que le bureau fera ce qu'il veut des RSG à la fin de leur contrat.

3.1 Parce que la vie familiale de chacun sera brimée.

3.2 Parce qu'il n'est pas sain pour un enfant d'être au service de garde plus de 10 heures par jour et d'être privé de son intimité familiale sur une base régulière.

4.1 Parce que le transfert des dossiers des CPE au bureau coordonnateur va à l'encontre de la loi sur la protection des renseignements personnels.

³ Concertation des RSG et assistants (es) du Centre de la petite enfance La Marmicelle

- ⁴ 1. *Avec la création de bureaux coordonnateurs, la perte du soutien pédagogique personnalisé et à proximité sera inévitable. Lors de difficultés avec soit les enfants, les parents ou avec certains facteurs connexes, nous nous retrouverons isolées, sans réponse adéquate dans des délais raisonnables. Cela affectera la qualité, le développement et le bien-être des enfants. Un tel virage menace notre capacité de répondre adéquatement aux enfants ayant des besoins particuliers.*
2. *Avec la création de bureaux coordonnateurs, nous allons perdre les liens qui nous unissent à d'autres RSG qui véhiculent les mêmes valeurs que nous. Des liens que nous avons développés depuis plusieurs années à travers des rencontres organisées par le CPE dans une atmosphère chaleureuse et humaine.*

En ayant un nombre limité de bureaux coordonnateurs par territoire, nous n'aurons aucune liberté de choisir avec qui nous affilier. Par conséquent, nous ne porterons plus que le titre de travailleur autonome puisque nous deviendrons des sous-traitants du bureau coordonnateur.

En ayant un bureau coordonnateur qui nous dicte une ligne de conduite, cela affectera notre qualité de vie et nos droits en tant que travailleur autonome.

En ayant un bureau coordonnateur qui peut faire ce qu'il veut avec nos places PCR, nous risquons de tomber dans des abus de gestion de leur part.

Le bureau coordonnateur pourra ne pas renouveler une reconnaissance et cela provoquera des pertes d'emploi sans possibilité d'appel de la décision. En tant que travailleur autonome, nous ne pouvons accepter d'être mis aux rebuts ainsi.

⁴ Concertation des RSG et assistants du Centre de la petite enfance La Marmicelle

- ⁵ 3. *Nous croyons que pour un enfant, passer plus de 10 heures par jour hors de son noyau familial entraînerait des conséquences à court et à long terme au niveau affectif, social et/ou émotionnel. En permettant à certains d'utiliser un service de garde jusqu'à 48 heures, cela ouvre la porte aux abus et à la déresponsabilisation de certains parents. Cela aura également comme conséquence de brimer l'intimité familiale de chaque RSG.*
4. *Nous croyons que chaque RSG, parents et enfants ont droit de s'opposer à la divulgation de leurs renseignements personnels.*

⁵ *Concertation des RSG et assistants du Centre de la petite enfance La Marmicelle*

⁶ RECOMMANDATIONS :

Nous recommandons de maintenir la présente loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance.

Et

Nous vous proposons plutôt afin de pallier aux difficultés rencontrées lors du développement intensif de :

- 1. Développer un concept de soutien et de contrôle de la qualité auprès des CPE qui ont de la difficulté à répondre aux besoins de leur RSG.*
- 2. Trouver une méthode pour que les enfants soient gardés à leur domicile le soir et la nuit.*

Nous demandons instamment à la ministre de renoncer à sa restructuration qui menace directement le développement et le bien-être de milliers d'enfants et qui va à l'encontre de la mission même des services de garde du Québec.

CONCLUSION

Le réseau des centres de la petite enfance est une innovation sociale unique par son modèle et la qualité des services offerts aux enfants et à leur famille. Il suscite l'admiration et l'inspiration dans le reste du Canada et même ailleurs dans le monde. Nous sommes donc d'avis qu'il faut maintenir ce réseau et chercher à l'améliorer plutôt qu'à le démanteler.

⁶ Concertation des RSG et assistants du Centre de la petite enfance La Marmicelle